



AVIS DE VACANCES D'EMPLOIS

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ARDENNES

Le Département des Ardennes : Un département au cœur de l'Europe.

Situé dans la Région Grand EST, le département des Ardennes est limitrophe avec la Belgique.

Historiquement à vocation industrielle, il repense son activité économique chaque jour grâce à sa position géographique, située au cœur de l'Europe.

Le tourisme vert se confirme au travers d'un parc naturel régional et d'une Voie Verte Trans-Ardennes.

Le Sud du département est marqué d'une activité agricole prégnante.

Doté de réseaux routiers et ferroviaires développés qui vous permettent de rejoindre en moins de deux heures les grandes agglomérations, (PARIS, LILLE, CHARLEROI, VATRY, BRUXELLES et Marne la Vallée).

Le SDIS des Ardennes s'organise en prenant en compte les caractéristiques de son département, empreint de ruralité et de territoires hétérogènes.

Les SDIS des Ardennes est un établissement public à taille humaine, avec des activités opérationnelles diversifiées (Massif forestier, réseaux routiers et autoroutiers, voies navigables)

Ce dernier pilote les 1 500 hommes et femmes qui se répartissent entre les 6 compagnies et les 36 Centre d'Incendie et de Secours,

Le département compte une centrale Nucléaire.

La continuité opérationnelle se définit à partir du juste équilibre dans le principe de mixité SPP/SPV.

Au minimum, 250 sapeurs-pompiers sont prêts à intervenir par période de 24 heures,

Avec 24 SAL et 34 SAV, le SDIS cherche désormais à développer une activité GRIMP et former au risque FDF.

RECRUTE

Par voie de mutation, de détachement ou sur concours

4 HOMMES DU RANG

Relevant du grade de Caporal(e)

Profil :

- ✓ Titulaire du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels **et** sapeur-pompier volontaire en activité au sein d'un SDIS détenant la formation initiale d'équipier de SPV (de préférence), le permis PL est un plus.

Ou

- ✓ Sapeur-pompier professionnel du grade de caporal en poste au sein d'un SDIS et détenant 4 ans d'ancienneté en qualité d'homme du rang (de préférence), le permis PL apprécié.

Régime de travail :

- ✓ Principalement en gardes de 24 heures.

Rémunération :

- ✓ Traitement indiciaire+ régime indemnitaire statutaire de la filière SPP applicable à la catégorie de l'emploi ;
- ✓ Avantages sociaux de la collectivité : titres-restaurants, CNAS.

POSTES A POUVOIR DES QUE POSSIBLE

Les candidatures doivent être accompagnées :

- d'une lettre manuscrite de motivation,
 - d'un Curriculum Vitae détaillé,
 - de l'attestation de réussite au concours (pour les primo entrants),
 - d'une photo d'identité récente.
- et être adressées

au plus tard le 31 janvier 2022 à :

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes
BP 18**

08001 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

**Tout dossier réceptionné incomplet sera déclaré irrecevable
Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès
du Service Gestion des personnels
Ou du Directeur Départemental Adjoint au 03.24.32.46.00**